

Bulletin Municipal



Septembre 2024

Conseil Municipal du 28 septembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno MASSIAS JURIEU de LA GRAVIERE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Soizic RICHARD, Mme Renée IVON

M. Franck THEVENOT, M. Loïc SAUTREAU, M. Bertrand du PASSAGE

Absent excusé : M. Philippe PICQ avec pouvoir à M. Bertrand du PASSAGE

Absente :

Mme Jeannine DELVOYE

● **AMÉNAGEMENT DU SAUSSOIS**



Monsieur le Maire expose les faits:

La politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS) menée par les départements relève du code de l'urbanisme et est issue de la loi du 18 juillet 1985. Dans ce cadre, le Département de l'Yonne a validé les grands axes stratégiques et les actions de son schéma départemental des espaces naturels sensibles en 2017.

Afin de contribuer à préserver des milieux et paysages remarquables tout en leur donnant un rôle pédagogique vis-à-vis du grand public, le Département développe des partenariats avec les collectivités et acteurs locaux impliqués dans la préservation d'espaces naturels par la mise en place d'une démarche de labellisation de sites ENS.

Cette démarche permet de développer une action complémentaire entre les acteurs agissant en faveur de la préservation de la biodiversité et de la sensibilisation et de l'accueil du public.

Le projet de mandature du Conseil départemental prévoit de faire émerger des « sites vitrines » « Espace Naturel Sensible » sur son territoire et le site des Rochers du Saussois apparaît comme l'un de ces sites vitrines potentiels, au regard de sa richesse patrimoniale et de son accessibilité au public.

Pour rappel, le Département s'est engagé en faveur de ce site depuis 2019 en participant au financement des aménagements et d'actions de gestion mises en œuvre par le CEN B (aménagements pour l'accueil du public) ainsi que des aménagements pour la sécurisation de l'accès au site par la commune.

La convention proposée pour une première période de 10 ans doit permettre de mettre en place une gestion concertée de l'ensemble du site des Rochers du Saussois au vu des multiples usagers identifiés. Si la labellisation engage la Commune, la plupart des engagements inscrits dans la convention sont délégués en gestion au Conservatoire des Espaces naturels de Bourgogne dans le cadre de la convention de partenariat signée en date du 29/05/1993. Cette labellisation vise à renforcer la promotion du site et sa valorisation notamment auprès des publics scolaires ; elle permettra également de faciliter de nouvelles acquisitions foncières si nécessaire.

La labellisation ENS du site permettra de mobiliser des subventions du Conseil Départemental.

Deux intervenants du CD 89 sont venus, au début de séance, présenter le projet de texte de la convention. Il y a eu, de la part des membres du conseil des corrections et des remarques qui seront prises en compte.

Suite à cela, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la signature de la convention de labellisation ainsi finalisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la labellisation de l'Espace Naturel Sensible « les Rochers du Saussois »



- **ZONAGE FRR**

M. le Maire indique au Conseil qu'au 1^{er} juillet 2024, le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) remplacera les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Après discussion le Conseil décide de retenir les zones compatibles avec le PLUI en vigueur.

- **SUBVENTION POUR LES TABLEAUX DE L'ÉGLISE**



Monsieur le Maire rappelle que deux des tableaux de l'église sont classés, au titre des monuments historiques, par arrêté du 22/06/2021. Aussi, il nous appartient d'en assurer la bonne conservation et de les faire restaurer afin de leur redonner tout leur éclat.

Le conseil donne son accord sur les devis et charge Monsieur le Maire de rechercher les subventions nécessaires.

- **INSUFFISANCE DE CRÉDIT**

Monsieur le Maire explique que le chapitre 20 ne disposant pas assez de crédit, il convient, pour permettre le règlement de la facture de l'entreprise « Paysage & Territoire » de procéder à une décision modificative comme suit :

(C/21728 : - 32.000 €

(C/2031 : +32.000 €

Le conseil donne son accord pour procéder à cette décision modificative.

- **ADHESIONS A LA FÉDÉRATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE**

Les communes de Bazarnes, Bessy sur cure, Deux-Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Yonne demandent à adhérer à la fédération eaux Puisaye Forterre.

Le Conseil donne son accord pour le transfert de la compétence en eau potable à compter du 01 janvier 2025.

- **CHANGEMENT DE GRADE POUR LAURENCE**

Laurence est nommée secrétaire générale de mairie à compter du 12/09/2024 (Loi de décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie).

- **CRÉATION DE POSTE**

M. le maire propose de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet (30h/semaine) à compter du 1^{er} janvier 2025, en catégorie B au grade de rédacteur.

Le conseil adopte cette proposition.

- **ACHAT DE TERRAIN**

Dans la continuité des travaux du Saussois, il convient d'acquérir tout ou partie de la parcelle C610 afin de faciliter l'accès au sentier montant au-dessus des roches.



● PROBLÈME DES ORDURES MÉNAGÈRES

Des incivilités répétées sont constatées : tri non réalisé, utilisation de sacs non conformes, dépôts sauvages devant les bacs réservés aux résidents secondaires etc...

Cette situation inadmissible a amené M.Pascal Germain, Président de la CCAVM, à se déplacer à Merry pour faire le point. Des contrôles stricts vont être mis en place et les contrevenants seront systématiquement poursuivis.

Le Conseil est indigné de ces atteintes graves et quotidiennes à l'environnement et souhaite vivement que ces faits ne se reproduisent plus.

● QUESTIONS DIVERSES

- **Ajustement des emprunts** : une différence de 4.19€ a été constatée pour un emprunt du Crédit Agricole de 12 103.99€ dont la dernière échéance a été mandatée en 2009. Afin de régulariser cette différence un mandat est émis avec l'accord du Conseil.

- **Plan Communal de Sauvegarde** : une mise à jour a été effectuée en désignant des conseillers aux divers postes d'intervention.

- **Sentiers de randonnée** : M. le maire donne lecture d'un courrier adressé au Conseil au sujet de l'état du sentier Merry-Magny-Châtel. Après divers échanges, le conseil charge M. le Maire de répondre que la commune n'a pas la possibilité d'entretenir ces sentiers compte tenu de la charge très lourde liée à la voirie communale (8 hameaux) à laquelle il convient de donner priorité. De plus, certaines parties du sentier sont privées et des associations peuvent être contactées par les demandeurs.



- **Prévoyance proposé par le CD89** : le Conseil décide l'adhésion au bénéfice de Laurence et Hubert à partir du 01 janvier 2025.

● TOUR DE TABLE



M. Loïc SAUTREAU : problème de dangerosité des virages du bas de la CD130 ⇒ voir avec le Département pour trouver une solution à cette situation. Impasse Robineau à nettoyer ainsi que l'impasse à la Croix Ramonet vers Mr et Mme Leroux.

Mme Soizic RICHARD : réfection du Chemin Guillaume de la Rippe à prévoir


Mme Renée IVON : début des travaux du Saussois ⇒ à partir du 30/09/24 avec alternat

Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND : informe qu'il n'y a plus que 4 enfants de Merry à l'école de Châtel. Problème des aboiements des chiens à la Croix Ramonet ⇒ Mr le Maire indique que des courriers doivent lui être adressés par les victimes de ces nuisances récurrentes afin d'étayer la plainte qui sera déposée entre les mains de Monsieur le Procureur de la République d'Auxerre.

M. Bertrand du PASSAGE : RAS

M. Franck THEVENOT : indique que toutes les dispositions utiles seront prises pour empêcher un stationnement anarchique, autour de l'église, à l'occasion de la Saint Denis.

BIEN VIVRE À MERRY SUR YONNE !



Saint Denis
SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

Fête Patronale
de MERRY sur YONNE

Église Saint Denis
à 18H30 messe
Célébrée par le Chanoine Nadlonek
Curé de la Paroisse
Accompagné par
**LES TROMPES DU RALLYÉ
DE PUISAYÉ**

*À l'issue de la cérémonie,
Verre de l'amitié
offert par la municipalité
à la salle des associations*

Lundi 11 novembre

Commémoration de la fin de la guerre 1914/1918





Déjeuner des aînés de Merry sur Yonne 7 décembre à midi au restaurant du camping

Chaque année, la municipalité est heureuse d'offrir un déjeuner à ses aînés de plus de 70 ans. C'est toujours un moment très convivial, les invités repartent enchantés de ce bon moment passé ensemble.

Pour n'oublier personne, les habitants de Merry sur Yonne ayant fêté leur 70 printemps cette année ou les habitants qui ne se sont jamais déclarés comme sont priés de communiquer leur date de naissance à Laurence avant le 31 octobre.



Le goûter de Noël des enfants 14 décembre à 15h00

La commune offre un goûter aux enfants et aux parents.

Chaque année le Père Noël nous fait la joie d'apporter un beau cadeau aux enfants (jusqu'à 12 ans inclus).

Nous avons même eu la chance de recevoir, l'année dernière, la Mère Noël !

Nous faisons aussi le concours du plus beau pull de Noël.

Si avez eu la joie d'accueillir, dans votre foyer, un enfant, si vous venez de vous installer avec votre famille, en résidence principale ou secondaire à Merry sur Yonne, merci de communiquer la date de naissance des enfants à Laurence avant le 25 octobre.

Il est agréable de passer de bons moments ensemble.

Bien vivre à Merry sur Yonne

Prenez bien soin de vous et de vos proches